

# FAITS ET CHIFFRES SUR l'éducation et la formation des compétences pour combattre le travail des enfants



Organisation  
internationale  
du Travail

## Antécédents

Les dernières estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT) laissent entendre qu'environ 218 millions d'enfants travaillent dans le monde. Un grand nombre d'entre eux ne vont pas du tout à l'école, alors que d'autres n'y vont qu'irrégulièrement. À l'âge adulte, le manque d'une éducation et d'une formation qui pourraient améliorer leurs chances d'obtenir un travail décent fait que beaucoup de ces enfants vont grossir les rangs des chômeurs et des jeunes sous-employés. Il y a dans le monde quelque 85 millions de jeunes, âgés de 15 à 24 ans, au chômage; 300 millions d'autres travaillent mais restent pauvres, travaillant bien souvent dans la précarité.

Une éducation et un développement des compétences inadéquats piègent les économies et les populations dans le cercle vicieux de l'enseignement de mauvaise qualité, de la faible productivité et des faibles revenus. Les enfants travailleurs deviennent des adultes pauvres et, à leur tour, leurs propres enfants sont susceptibles de devenir des enfants travailleurs. L'éducation et les compétences sont les outils permettant de briser ce cycle inter-générationnel du travail des enfants et de la pauvreté.

## L'enseignement primaire est indispensable jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi

L'acquisition d'un enseignement primaire au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi devrait servir de tremplin pour que les individus bâtissent leur propre succès futur et leur contribution en tant que membres de la société et de l'économie. Les faibles résultats scolaires privent les jeunes de l'apprentissage des compétences professionnelles de base et de la capacité nécessaire pour participer à la formation en cours d'emploi. L'importance de l'accès des enfants à un programme complet d'enseignement primaire est reflétée dans la convention (no. 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, qui déclare: «L'âge minimum... ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans».

Les Nations Unies et la communauté internationale se sont fixé dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) le but d'assurer qu'en 2015, tous les enfants effectueront le cycle complet de l'enseignement primaire. Les progrès réalisés en direction de cet objectif sont mitigés:

certain pays ont avancé, alors que beaucoup d'autres stagnent loin derrière. Les statistiques relatives à l'éducation sont alarmantes:

- Plus de 70 millions d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire ne sont toujours pas scolarisés.
- La moyenne de fréquentation de l'enseignement secondaire atteint seulement 46% chez les garçons et 43% chez les filles.
- En Afrique subsaharienne, seul un enfant sur cinq va à l'école secondaire.
- 96 millions de jeunes femmes et 57 millions de jeunes garçons sont illettrés.

Il est clair qu'un nombre très élevé de jeunes dans le monde souffrent d'un manque important d'enseignement primaire et manquent par conséquent bien souvent aussi des compétences essentielles pour l'emploi. Au vu de cette situation, un document intitulé *Améliorer les aptitudes professionnelles pour stimuler la croissance de l'emploi et le développement* va être soumis à la discussion générale de la Conférence internationale du travail de 2008; ce document identifie le besoin d'«appuyer les volontés nationales et internationales qui visent à faire de l'éducation de base de qualité un droit de la personne et un fondement indispensable de la formation professionnelle, de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'employabilité» (page vii).

## Dépasser les inconvénients en matière d'éducation et de compétences

Alors que la communauté internationale s'est préoccupée du besoin d'élargir l'accès à l'enseignement primaire pour atteindre le but des OMD, elle insiste aussi davantage sur

### CONVENTION (NO. 182) DE L'OIT SUR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS, 1999

«Tout Membre doit... prendre des mesures efficaces dans un délai déterminé pour ... assurer l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants qui auront été soustraits des pires formes de travail des enfants...»

l'importance d'étendre l'enseignement secondaire. A mesure que les pays progressent dans l'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire, on observe une demande accrue d'enseignement secondaire et de formation professionnelle. Dans ce contexte, il existe un intérêt grandissant pour la formation professionnelle au sein des écoles, et pour les compétences qui renforcent le lien entre l'école et le monde du travail. La formation des compétences chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans est également considérée un domaine à renforcer pour aider à lutter contre le problème du chômage et du sous-emploi des jeunes.

L'impossibilité de trouver un emploi peut être en relation avec le manque de compétences et de formation pertinentes, la faible demande des compétences dont disposent les jeunes ou l'évolution de la demande sur le marché du travail. L'inadéquation qui s'ensuit peut conduire à de longues périodes de recherche d'emploi, au chômage et à des périodes durables de travail faiblement qualifié ou précaire. Parmi les étapes à prendre en compte dans le contexte du développement de l'offre d'éducation et de compétences, il faut:

- Renforcer l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants.
- S'assurer que les jeunes obtiennent les compétences professionnelles de base. Les personnes sont plus facilement employables lorsqu'elles disposent d'une éducation et d'une formation élargies, comportant une transférabilité des compétences, y compris savoir lire et compter, avoir la capacité d'apprendre et posséder des compétences sociales et relationnelles.
- Elargir l'offre de la formation des compétences de bonne qualité dans les zones rurales, puisque 70% du travail des enfants se trouve dans ces zones.
- Offrir de l'orientation professionnelle et des conseils pour guider les jeunes vers les occupations qui compteront dans l'avenir.
- Améliorer la qualité de l'apprentissage traditionnel, qui est la principale source de formation des compétences dans l'économie informelle, et améliorer la certification et la reconnaissance des compétences d'apprentissage, afin d'en accroître leur employabilité dans l'économie formelle.
- Offrir des programmes de «deuxième chance» pour soutenir ceux qui ont quitté l'école sans

savoir lire et compter, et ceux qui sont tombés dans le travail mal rémunéré, et probablement dangereux, de l'économie informelle.

- S'assurer que les filles bénéficient de l'égalité d'accès à tous les programmes d'éducation et de formation, et que des mesures spéciales sont prises, le cas échéant, pour aider à garder les jeunes filles à l'école et dans les programmes de formation.

## Fournir de la formation des compétences aux anciens enfants travailleurs

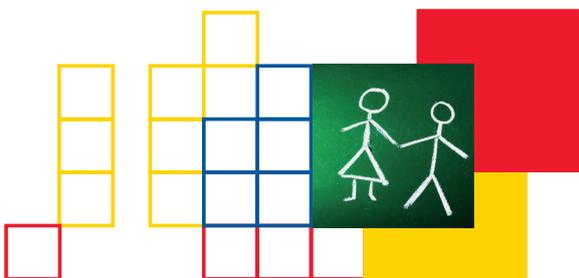
Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT, travaille avec les gouvernements et les partenaires sociaux dans beaucoup de pays, afin de soutenir l'élaboration de plans nationaux destinés à lutter contre les pires formes de travail des enfants. Il travaille également au niveau communautaire avec un ensemble de partenaires qui offrent des opportunités d'enseignement et de la formation aux enfants en situation de risque ou retirés du travail des enfants. Pour les enfants plus jeunes, l'accent est mis sur la possibilité de les faire accéder à l'enseignement primaire. Dans le cas des enfants plus âgés, qui ont atteint ou dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi, le soutien comprend des programmes qui leur permettent d'accéder à une formation des compétences susceptible d'améliorer leur possibilité d'obtenir un travail décent.

### RECOMMANDATION (NO. 195) DE L'OIT SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES, 2004

*«Les Membres devraient... promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie des personnes ayant des besoins spécifiques identifiés dans chaque pays, telles que les jeunes ... et les personnes en situation d'exclusion sociale...»*

*Si vous souhaitez d'autres informations sur l'action de l'OIT dans les domaines du travail des enfants et des compétences, veuillez contacter [ipeec@ilo.org](mailto:ipeec@ilo.org) ou [skills@ilo.org](mailto:skills@ilo.org).*

*Ce document a été préparé conjointement par IPEC et le Département des compétences et de l'employabilité (EMP/SKILLS) de l'OIT.*



**Organisation internationale du Travail**  
4 route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Tel. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)